



## Conditions tarifaires applicables

### aux crédits immobiliers

soumis aux articles L.313-1 et suivant du Code de la consommation

Particuliers - Date d'application : 1er Janvier 2022

Nature des frais	
<b>Frais de dossier des prêts immobiliers habitat</b>	<b>Prix TTC</b>
Prêt immobilier amortissable et prêt relais	Minimum : 400 € / Maximum : 1500 €
Prêts Epargne Logement	0 €
Prêt à taux zéro +	0 €
<b>Actes de gestion</b>	<b>Prix TTC</b>
• Délivrance de documents ponctuels : (Attestation d'intérêt, édition d'un nouveau tableau d'amortissement...)	21 € par acte
• Délivrance d'autres documents ponctuels	11,50 € par acte
• Frais d'expertise chantier (par visite)	frais réels
• Modulation des échéances (prêts compatibles avec cette option)	30 €
• Changement de quantième du jour d'échéance (hors intérêts intercalaires)	30 €
• Changement de domiciliation interne Orange Bank	Gratuit
• Changement de domiciliation externe	30 €
• Frais de recherches ou duplicata ou demandes particulières	30 €
• Modification d'assurance emprunteur dans le cadre de la loi Hamon	Gratuit
• Frais d'avenant au contrat de prêt ou d'offre modificative(*)	700 €
	Minimum
	250,00 €
	Maximum
	500,00 €
• Frais de dossier pour mainlevée hypothécaire	80 €
• Information annuelle des cautions	Gratuit
(*) pour un motif autre que la substitution d'assurance emprunteur	
<b>Frais de garanties spécifiques</b>	<b>Prix TTC</b>
• Frais délégation ou nantissement sur contrat ou produit interne	Gratuit
• Frais délégation ou nantissement sur contrat ou produit externe et frais d'actes	300 €
• Frais de changement de garantie	200 €

Les tarifs sont exprimés TTC et applicables au 1er Janvier 2022 ; le taux de T.V.A. en vigueur à la date des présentes conditions est de 20 %.

Prêt immobilier à taux fixe proposé sous réserve d'acceptation de votre dossier par Orange Bank agissant en qualité de prêteur.

Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées.

Une assurance emprunteur décès (DC), perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA), incapacité temporaire totale (ITT), invalidité permanente totale (IPT) et invalidité permanente partielle (IPP) sera demandée pour l'octroi de votre prêt. L'emprunteur est informé qu'il peut souscrire cette assurance auprès de l'assureur de son choix dans les conditions fixées par le code de la consommation, pourvu qu'elle présente un niveau de garantie équivalent au contrat d'assurance proposé par Orange Bank. L'assurance décès (DC), perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA), incapacité temporaire totale (ITT), invalidité permanente totale (IPT) et invalidité permanente partielle (IPP) proposée par Orange Bank est souscrite auprès de Groupama Gan Vie, Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - RCS Paris 340 427 616 - Siège social : 8 - 10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - Tel : 01 44 56 77 77 - Entreprise régie par le Code des assurances. L'assurance facultative perte d'emploi proposée par Orange Bank est souscrite auprès de Groupama SA, Société anonyme au capital de 1 686 569 399 euros - RCS Paris 343 115 135 - Siège social : 8 - 10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - Tel : 01 44 56 77 77 - Entreprise régie par le Code des assurances. Les événements garantis et les conditions figurent dans la notice d'information. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la Convention AERAS organise des solutions adaptées à ce cas. Afin d'obtenir des informations sur la convention AERAS révisée du 2 septembre 2015 (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé), vous pouvez appeler au 09 69 32 03 08 (appel non surtaxé) ou écrire au Référent AERAS - Orange Bank - 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil cedex. Le texte intégral de la convention AERAS, ainsi qu'un mini-guide AERAS peuvent être téléchargés sur le site [www.gbanque.com](http://www.gbanque.com)

Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

Orange Bank - S.A au capital de 1.152.775.712 € - 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800 RCS Bobigny - courtier en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 006 369 - [www.gbanque.com](http://www.gbanque.com).